

Action !

NOUS POUVONS INVENTER
LE PARC DE DEMAIN



Évaluation de la mise en œuvre de la charte du **PNR du Haut-Jura**

Synthèse



Le Parc naturel régional du Haut-Jura a été créé en 1986, sur la base d'un projet de développement local articulé autour de 4 orientations :

- soutien au développement harmonieux des activités économiques,
- mise en place d'une image de marque spécifique du Haut-Jura,
- conservation, mise en valeur et gestion des patrimoines naturel et culturel,
- assistance technique aux collectivités, aux associations et aux particuliers.

Depuis, trois chartes ont décliné ces orientations.

La **3^{ème} Charte**, actuellement en révision, visait notamment à :

- focaliser ses actions sur le renforcement de la dynamique territoriale et la cohérence des actions conduites par l'ensemble des acteurs impliqués,
- considérer la préservation des ressources du territoire comme un facteur déterminant de son avenir,
- qualifier l'économie territoriale autour de valeurs prenant en compte les évolutions globales pressenties en 2010 lors de son élaboration.

Depuis 2011, comme le souligne cette évaluation, le Parc a pris en compte :

- les effets du changement climatique et plus largement des changements globaux auxquels la planète, et le territoire en particulier, sont confrontés: changement climatique, effondrement de la biodiversité, croissance démographique, dégradation des sols, usage intensif des ressources hydriques, raréfaction des ressources énergétiques fossiles ou minérales, pollution chimique de l'air et de l'eau
- des évolutions importantes qui ont impacté l'action et le fonctionnement du Parc.

» Dans le **domaine institutionnel** :

- la loi relative à la **délimitation des régions** avec une refonte de la carte des régions et des modifications dans la composition même du Syndicat mixte avec la création des nouvelles régions Bourgogne Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes ;
- la loi portant sur la **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)** et les nouvelles compétences des Régions et des intercommunalités, la fusion des intercommunalités transformant le paysage institutionnel.

» Dans le **domaine de l'environnement** :

- La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en 2016 confortant les Parcs naturels régionaux,
- La loi climat et résilience en 2021 sur fond de montée en puissance des enjeux climatiques. Les Parcs naturels régionaux ont rejoint progressivement la famille des « aires protégées » et sont intégrés aujourd'hui à la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030.

» Au **niveau sociétal et économique** :

- la crise COVID impactant la vie au quotidien des acteurs au moment de la crise puis les évolutions des pratiques dans de nombreux domaines (mobilité, rapport au travail, télétravail, loisirs,...).

Quelles sont les conséquences de ces évolutions du contexte de l'action du Parc naturel régional du Haut-Jura à échelles temporelles longues et courtes ?

Quels sont les effets du Parc sur le fonctionnement des acteurs qui sont impliqués sur son périmètre et sur le territoire lui-même ?

Ce travail d'évaluation s'est employé à y répondre en focalisant sur quelques questions à enjeux.

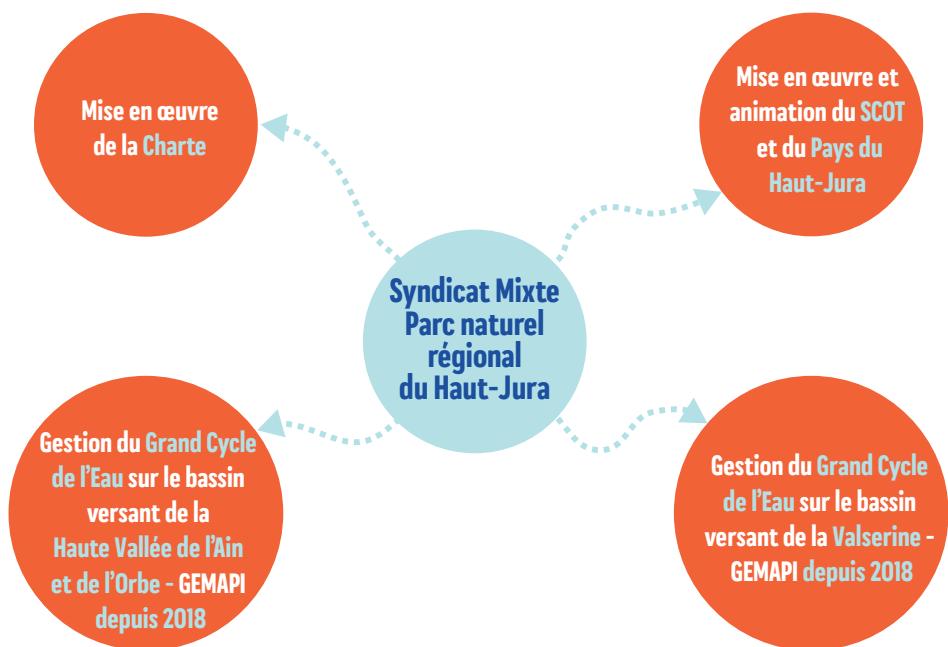
Les éléments saillants et les recommandations pour l'écriture de la nouvelle Charte 2026-2041 sont regroupés ci-après selon 10 thématiques structurantes.

1. Quel bilan tirer de la gouvernance du Parc au plan budgétaire et de son fonctionnement ?

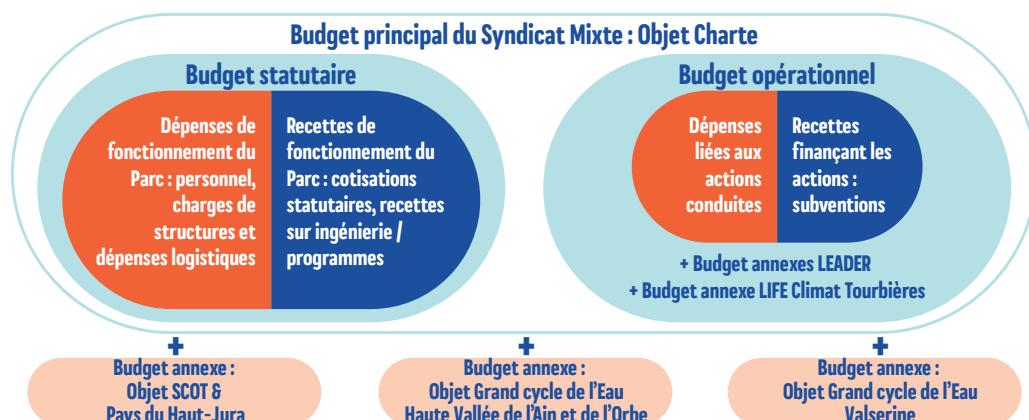
Rappelons tout d'abord **la distinction à faire entre le Syndicat mixte du Parc**, en tant que structure d'animation générale, de pilotage et de gestion de certaines actions décidées collectivement, **et le « système Parc »** qui englobe ses parties prenantes, notamment les signataires de la charte, en tant qu'acteurs des mesures définies et ayant pris des engagements pour la réalisation de ses objectifs.

1.1. | Quid de la situation financière du Syndicat mixte ?

Le Syndicat mixte du Parc du Haut-Jura est une structure à la carte de mutualisation intégrant 4 « objets » distincts mais fortement complémentaires :



Au niveau de la gestion budgétaire du Syndicat mixte, on distingue :



Une des spécificités du Parc du Haut-Jura est que **Le Syndicat Mixte du Parc a la charge de mettre en œuvre les 4 « objets » représentant donc un budget principal et trois budgets annexes**. Chacun d'entre eux bénéficie de ressources propres et mobilise des subventions pour mener à bien ses actions, financer l'ingénierie et ses charges de structure. Ces 4 objets sont : l'objet charte lui-même, le SCoT et le Pays du Haut-Jura et 2 objets liés au Grand Cycle de l'Eau sur 2 bassins versants différents.

Une diminution relative des charges de fonctionnement sur la période

Les charges de structure sont maintenant correctement refacturées aux budgets annexes. Cela reste à consolider pour les dépenses de personnel, ces dernières évoluant.

Deux enjeux sont donc à considérer pour l'équilibre budgétaire :

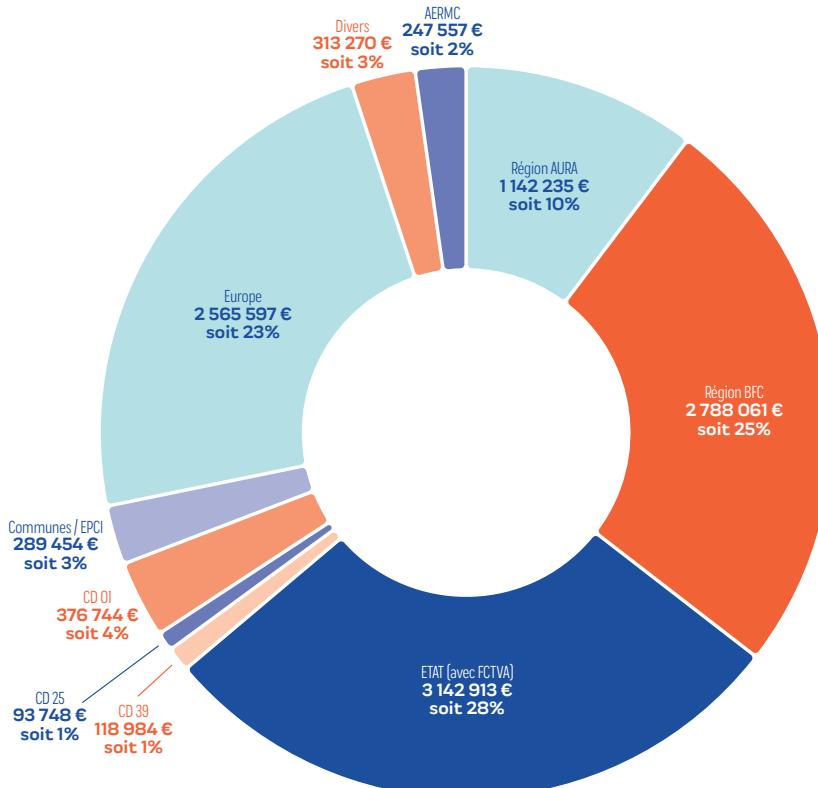
- La consolidation de l'équilibrage des dépenses entre le Budget principal et les Budgets annexes,
- La prise en charge d'une part des dépenses de fonctionnement (personnel) sur programme.

Par ailleurs, **la numérisation croissante des activités du Parc** (journal numérique / mels qui ont remplacé les courriers / visio à la place de déplacements...) a généré une économie substantielle d'environ 35% entre 2011 et 2022.

Même si les dépenses de personnel ont progressé, sans pour autant que les effectifs n'augmentent en dehors des 5 ETP liés à la prise de compétence GEMAPI, elles ont été financées par des économies sur les charges de fonctionnement général, mais aussi grâce à de nouvelles recettes sur des programmes que le Parc a su mobiliser (LIFE, LEADER, Plan national d'action Grand Tétras, bourse CIFRE, Appels à projets ADEME, etc.). **En 2022, la part des dépenses salariales financée sur programme est de l'ordre de 30%**. Cette augmentation des financements sur programmes témoigne de la capacité du Parc à être réactif et efficace dans la réponse aux appels à projets. Il ne faut pas cependant occulter le **risque lié à l'augmentation du temps consacré aux recherches de programmes** et à leur suivi administratif et financier **au détriment des actions elles-mêmes**.

Des recettes statutaires en diminution conduisant à une tension sur l'équilibre budgétaire

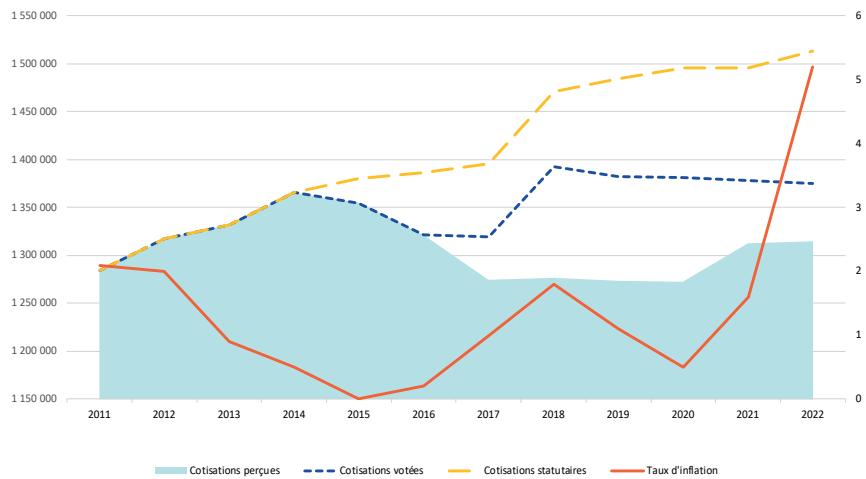
Le budget principal du Parc portant le programme d'actions, est alimenté par les subventions versées par différents financeurs.



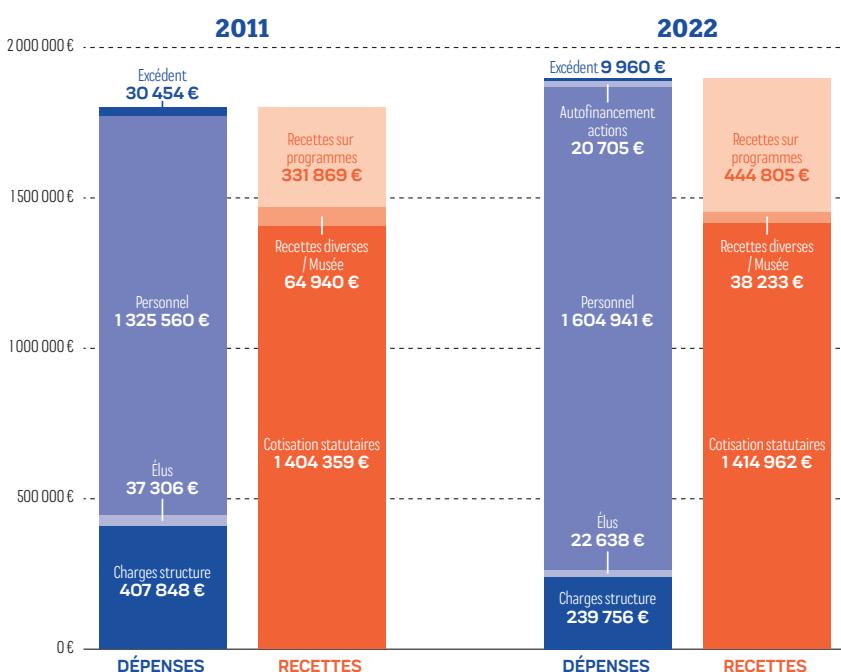
À noter que **86 % des recettes du programme d'actions sont issues de 4 financeurs** (l'Etat, les Régions Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté et l'Europe) représentant environ 11 M€ de financements entre 2011 et 2022 sur son budget principal.

Du côté des recettes, **les cotisations statutaires sont constantes depuis 2014**. Malgré cela, l'équilibre financier est atteint sur la période. La question de l'évolution des cotisations statutaires est un sujet majeur dans le cadre de la révision de la charte. En effet, le bilan financier souligne les limites du mode de fonctionnement actuel. Même si chaque année l'équilibre financier est recherché, notamment grâce à d'autres sources de financement, puiser dans le fonds de roulement dont a besoin le Syndicat mixte du Parc pour porter ces programmes, conduit à une fragilisation de la structure du Syndicat.

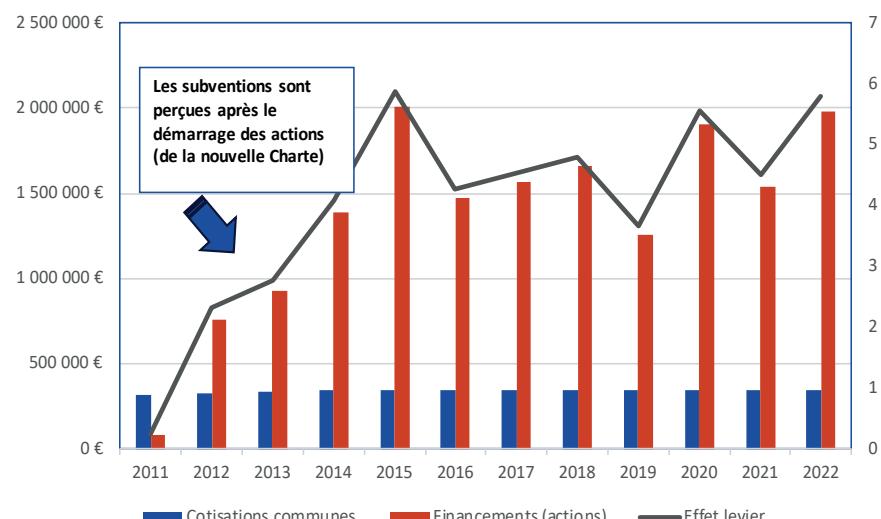
Part de chaque financeur dans le programme d'actions cumulé 2011-2022



Évolution des cotisations statutaires – Objet Charte



Équilibre du budget statutaire entre 2011 et 2022



Une nette évolution des priorités budgétaires

Entre 2011 et 2022, on constate une profonde mutation du type d'action financé. Ainsi, si les financeurs ont soutenu en grande majorité des actions de fonctionnement (91%) au démarrage de la charte, on assiste aujourd'hui une orientation plus marquée des financements sur l'investissement, représentant près de 50% du total des 2 sections.

En 2022, la thématique "Eaux, rivières et milieux naturels" et "Milieux naturels et biodiversité" est prédominante en cohérence avec la prise de compétence GEMAPI notamment et la démultiplication des financements dans ces domaines depuis le début de la charte. Les prises de compétences spécifiques (GEMAPI, élaboration et mise en œuvre du SCoT) ont quant à elles contribué à leur manière à l'orientation opérationnelle de la charte. Le Parc s'est peu à peu doté de moyens accrus pour mener des actions de plus grande envergure et aller chercher toujours plus de financements, que ce soit auprès de l'Agence de l'Eau pour la GEMAPI, ou grâce à la signature de contrats de territoire ou de réponses à des appels à manifestation d'intérêt pour le développement territorial.

Un effet de levier important pour les communes

L'effet de levier financier de l'outil Parc sur le territoire s'élève en moyenne sur la période 2011-2022 à 4 € de subventions, voire 5 € sur les 5 dernières années, pour 1 euro de contribution statutaire des communes.

Au-delà de l'effet financier, l'équipe du Syndicat mixte du Parc est une équipe experte reconnue au service du territoire, capable à la fois de mobiliser des moyens financiers importants pour mieux répondre aux changements et d'apporter des compétences dans des domaines variés. Une des valeurs ajoutées reconnues de l'outil Parc porte sur les relations étroites qu'il permet de tisser avec l'ensemble des partenaires du Parc en évitant de fonctionner en vase clos et dans une approche en mode projet et en transversalité.

1.2. | Le Parc du Haut-Jura dans son écosystème

Le Parc du Haut-Jura est un acteur spécifique du système territorial qui concourt aux politiques de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation. Il a une place particulière puisqu'il dépasse les échelles des collectivités et des intercommunalités, qu'il couvre 2 régions et 3 départements.

Le Parc, avant tout un outil intégrateur des politiques publiques

Le Parc du Haut-Jura a une place spécifique sur le territoire grâce à son intégration dans le paysage institutionnel (portage politique et technique, rôle fédérateur) et à la prise en charge de thématiques à enjeux forts : urbanisme, eau, biodiversité en particulier. **Les portages du SCoT du Haut-Jura et de la GEMAPI sur 2 bassins versants en sont des facteurs importants.** Ces « objets » contribuent à mettre en lumière les rôles du Parc, à la fois stratégique et opérationnel. Cela permet ainsi au Parc d'avoir à la fois une vision globale (le SCoT) et spécifique en cohérence (l'exercice de la GEMAPI). La limite essentielle de l'exercice de ces 2 compétences est qu'elles ne couvrent pas l'ensemble du territoire du Parc, contribuant à renforcer l'image « mosaïque » du territoire et de l'action du Parc.

Cependant, **son positionnement dans certains domaines**, notamment au regard des évolutions institutionnelles mentionnées, **et son rôle sont questionnés**. Ainsi, malgré les efforts de communication réalisés depuis de nombreuses années, et l'appréciation positive dont il fait généralement l'objet, le Parc est certes connu mais, pour certains acteurs, difficile à appréhender dans les contours de ses missions. Pour certains, il est avant tout « un outil au service des collectivités et intercommunalités qui le composent » grâce notamment à la mobilisation des politiques publiques de ses signataires.

Le Parc est :

- pour certains un simple outil de gestion, par le rôle du Syndicat mixte
- pour d'autres, il a également une dimension politique.

Le Parc apparaît avant tout comme une structure de mutualisation des politiques d'aménagement et de développement durables au service des projets du territoire. **Le Parc facilite la mobilisation de différentes politiques publiques sur des objets ou projets spécifiques.** Cette caractéristique propre à l'ensemble des Parcs naturels régionaux de France est encore plus évidente sur le Haut-Jura si l'on y ajoute le portage du Pays et la maîtrise d'ouvrage du SCoT. Cette dimension politique est renforcée par **l'existence d'une équipe d'ingénierie professionnelle en capacité de traiter de manière transversale les problématiques du territoire**, en particulier grâce à sa pluridisciplinarité. **Le caractère multi-compétences et transversal du Parc**, et des équipes du Syndicat mixte, est bien un de ses atouts, ayant permis la réalisation d'actions allant de l'élaboration de stratégies jusqu'à l'intervention opérationnelle ou nécessitant des croisements de compétences (ex. usage des espaces naturels et compatibilité avec la protection de la biodiversité, appui en ingénierie du Parc en direction des communes pour l'établissement des ZAEsR et intégration paysagère, ...).

Des rôles différents cohérents avec ce qu'est un Parc

L'action du Parc est effectivement complexe parce qu'elle relève de rôles différents. A ce sujet, son action relève plus du « faire faire » que du « faire » :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| » élaboration de stratégies, | » animation, |
| » émergence de projets, | » gestion, |
| » conseil, | » médiateur, |
| » assistance à maîtrise d'ouvrage, | » accompagnement financier... |
| » maîtrise d'œuvre, | |

Pour certains, cette diversité conduit à un manque de lisibilité de son action. Pour d'autres, elle est le signe de son adaptation aux besoins de parties prenantes et de territoires très différents ou d'une histoire qui voit le paysage institutionnel évoluer. Ainsi, quoi de commun entre le Pays de Gex et la Grandvallière ? Quid de la prise en compte de la création ou de l'extension des compétences et des moyens des intercommunalités ? Comment articuler le rôle stratégique du Parc avec le besoin d'apporter des réponses opérationnelles aux collectivités et aux acteurs de terrain ?

Le Parc du Haut-Jura est donc une sorte de « couteau suisse » du développement durable du territoire jurassien. L'inconvénient majeur de ce positionnement est la difficulté de rendre visible et lisible les différentes actions portées par le Syndicat mixte du Parc. L'amélioration de la communication et de la sensibilisation de tous les publics – allant des habitants aux touristes, scolaires, acteurs économiques ou encore partenaires et signataires, en particulier les élus – a donc été recherchée.

Du point de vue des habitants, le Parc est d'abord identifié sur quelques sujets emblématiques : rivières, tourbières, activités de pleine nature, etc. Ce sont aussi ses interventions opérationnelles en soutien de nombreux projets dans plusieurs domaines qui lui donnent le plus de visibilité. **La dimension opérationnelle du Parc est donc indispensable pour « faire vivre le Parc » au sein de la population du territoire.**

D'un autre point de vue, les évolutions institutionnelles des dix dernières années ont bousculé les compétences et les moyens dévolus en particulier aux intercommunalités et par ricochet les besoins des collectivités vis-à-vis du Parc. **Les réorganisations régionales et intercommunales ont renforcé le caractère supplétif de certaines actions du Parc**, créant une distance plus forte avec certains signataires et fragilisant les implications et participations aux instances de gouvernance du Syndicat mixte (notamment pour la partie rhônalpine). C'est particulièrement vrai dans les domaines de l'économie, du tourisme, de l'énergie ou encore des mobilités.

Une gouvernance spécifique à renforcer

La gouvernance du Parc est spécifique compte tenu du portage de 4 objets. Même si toutes les instances du Parc n'ont pas un fonctionnement optimal (ex. Les commissions thématiques) ou sont récentes (ex. Le conseil scientifique et prospectif), elles permettent une implication cohérente des acteurs au sein de chaque instance statutaire. Elle a cependant des limites qui sont à la fois propres à ce type de structures (le Parc n'est pas une collectivité de plein exercice) et liées à son caractère « à la carte ».

Ce constat est renforcé par le fait que les engagements pris par les signataires et les partenaires lors de la signature de la charte ne sont pas réellement suivis. Serait-ce le signe d'une **forme d'extériorité dans la gouvernance du Parc** de la part de certains signataires ? Or, l'action du Parc ne se réduit pas à celle du Syndicat mixte. C'est bien la complémentarité et la mutualisation des moyens qui fait le sens de la charte.

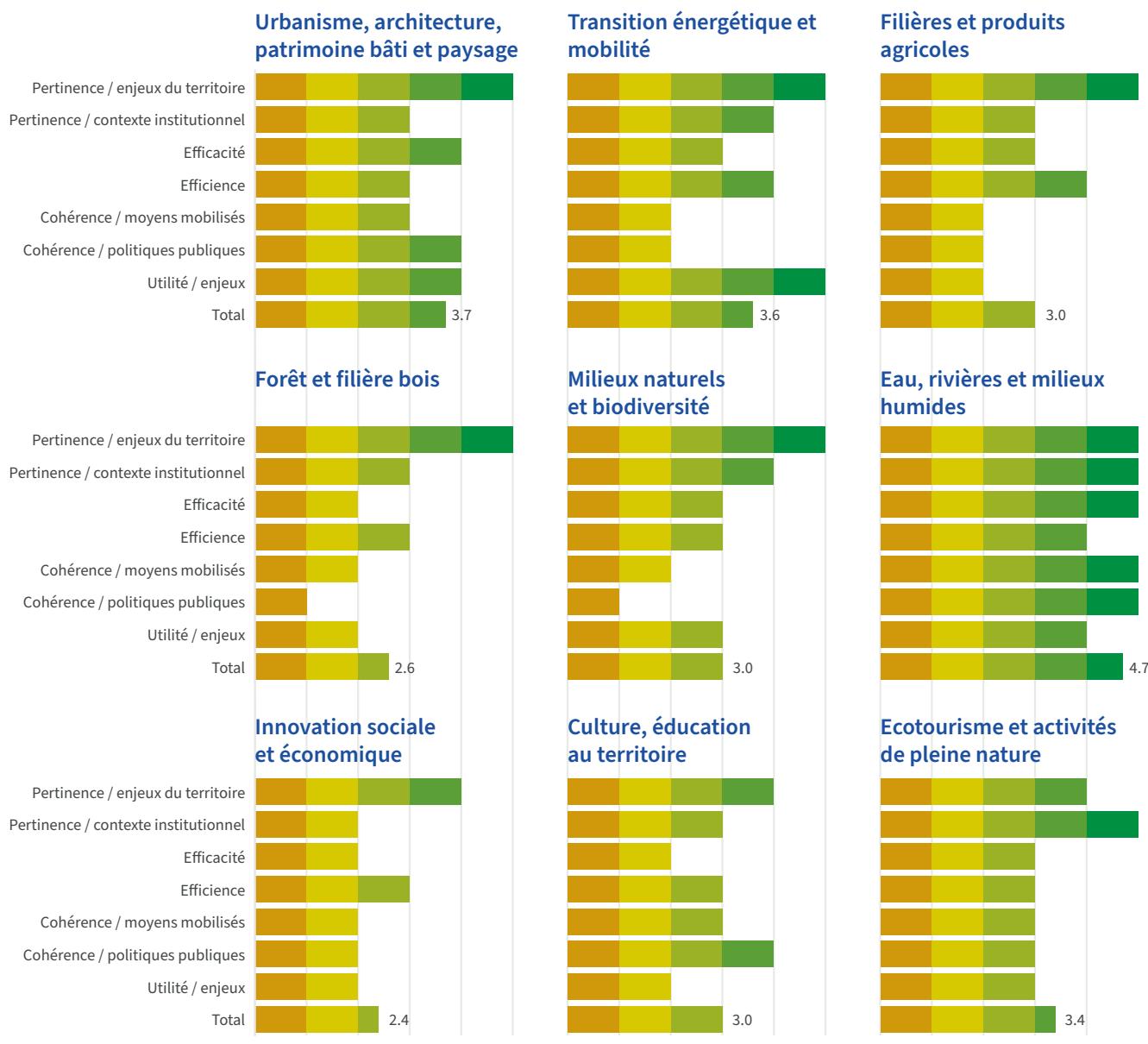
1.3. | Quoi améliorer pour 2025 – 2041 ?

- A. Améliorer la prise en compte de l'équilibre et de la cohérence des objectifs politiques prioritaires des programmations avec les moyens disponibles permettant à la fois, un affichage clair de priorités et le maintien d'une activité et de productions qualitatives dans les temps prévus
- B. Présenter très clairement le rôle et la posture du Parc pour chacune de ses thématiques d'actions au regard des compétences des signataires et partenaires de la charte, en particulier dans l'écriture des engagements.
- C. Réfléchir à la définition d'un socle d'orientations prioritaires transversales du Parc sur les transitions, la gestion durable des ressources, l'adaptation au changement climatique tout en les mettant en œuvre de manière multithématische.
- D. Adapter la gouvernance du Parc en prenant mieux en compte les échelles infra Parc et réinventer les objectifs et les modes de faire avec les intercommunalités au regard des changements institutionnels survenus
- E. Interroger le rôle et la composition des commissions thématiques afin de les rendre plus actives (co-construction et moins information, élus référents de projets, localisation,...)
- F. Formaliser un dispositif de suivi des engagements dès la signature de la prochaine charte
- G. Prolonger les actions d'implication des différents niveaux d'acteurs et de communication en y dédiant un budget spécifique afin de renforcer la dimension transversale du Parc
- H. Définir plus précisément la dimension « aire protégée » locale du Parc et communiquer afin de renforcer la valeur écologique du territoire dans les représentations des acteurs locaux et des touristes
- I. Renforcer les liens avec la Suisse (mobilité, habitat, ...) en raison du fort impact de la situation transfrontalière du Parc en s'appuyant en particulier sur la gouvernance à l'échelle du massif

2. Quels effets de la charte sur les 9 thématiques d'actions ?

Nous présentons ci-après un récapitulatif de l'évaluation de la Charte 2011 – 2025 du Parc naturel régional du Haut-Jura. Chacun des critères d'évaluation est apprécié pour les 9 thématiques de la charte. Une couleur indique le degré d'appréciation du critère, selon la graduation suivante :

Ce degré d'atteinte a été évalué pour chaque thématique en fonction des indicateurs choisis et des données recueillies dans le cadre des phases de collecte et d'analyse de l'évaluation.



Pertinence / enjeux du territoire : Les objectifs et les actions engagées correspondent-elles aux enjeux actuels du territoire ?

Pertinence / contexte institutionnel : Les objectifs et les actions conduites sont-ils adaptés aux dispositions institutionnelles réglementaires actuelles ?

Efficacité : Les objectifs prévus dans la charte 2011 – 2025 ont-ils été atteints ?

Efficience : Les objectifs ont-ils été atteints avec des ressources adaptées (budgétaires, financières, humaines, organisationnelles) ?

Cohérence / moyens mobilisés : Les moyens mis en œuvre sont ils adaptés aux objectifs fixés ?

Cohérence / politiques publiques : Les actions mises en œuvre par le Parc sont elles en complémentaires ou produisent-elles un effet de levier sur les politiques publiques des partenaires ?

Utilité / enjeux : Les actions conduites ont-elles permis de répondre aux enjeux du territoire ?

2.1.

Urbanisme, architecture, patrimoine bâti et paysage



Quelques chiffres



30
communes
couvertes par
5 PLUi approuvés,
dont 2 réalisés en
régie par le Parc



4 bourgs-
centres sur les 8
du Plan de Parc
ayant engagé
une démarche
de revitalisation,
dont 7 actions
accompagnées
particulièrement
par le Parc



Le Territoire en un coup d'œil

Un territoire identitaire avec de fortes spécificités locales

Les périmètres du territoire du Parc naturel et du SCoT du Haut-Jura ne se recoupent pas

La grande pression sur le foncier entraîne une gestion plus complexe de certaines parties du territoire



L'effet Charte 2011-2025

Le Syndicat mixte du Parc, par le biais du SCoT, oriente la prise en compte des questions du foncier et de la préservation des ressources

Le périmètre du territoire et les moyens dévolus au Syndicat mixte limitent le suivi des règles instituées et l'application des avis

Le Syndicat mixte du Parc démontre une expertise technique sur ces thématiques, reconnue par les partenaires et/ou adhérents.

Un manque de suivi des documents d'urbanisme locaux permettant d'évaluer la prise en compte des avis du Parc

Sur les thématiques du paysage et de l'architecture, le Parc a exercé un rôle de concertation et sensibilisation, via l'élaboration de chartes paysagères, l'édition de guides ou l'organisation de visites, voire un rôle de conseil et accompagnement des collectivités, par un appui plus poussé lors de projets publics de construction ou d'aménagement

La conception tardive d'un observatoire de la consommation foncière et de l'artificialisation (MOS)

Les équipes du Parc ont mis au point des méthodologies capitalisables pour la conception des documents d'urbanisme par les collectivités

La question du paysage a été traitée essentiellement sur un plan stratégique. Il manque un outillage et des actions concrètes pour visibiliser cette thématique

Les leviers et les risques

L'objectif du ZAN comme levier de la mise en œuvre des valeurs du Parc (sobriété foncière en particulier)

L'évolution du contexte réglementaire : le SCoT étant devenu « intégrateur », son existence sur une partie du territoire compense le fait que la charte ne s'impose plus directement aux PLU en sa présence

L'évolution du contexte institutionnel et réglementaire en faveur des intercommunalités lié aux diverses lois de la dernière décennie (MAPTAM, NoTRE notamment) conduisant à une moindre demande d'expertise de leur part vis à vis du Parc

Du fait que la charte ne s'impose plus directement aux communes en présence d'un SCoT, le lien avec les communes (surtout en PLUi) est plus faible

Les recommandations pour 2025 – 2041

1. Développer la fonction de centre de ressources du Syndicat mixte en mettant l'accent sur la dimension prospective et en favorisant la mise à disposition d'informations sur la planification territoriale
2. Initier des opérations d'aménagement et d'urbanisme expérimentales afin de prendre en compte l'ensemble des problématiques du territoire : préservation des ressources dont l'eau, préservation du foncier et de la biodiversité, mobilité, paysages, bio-sourcing, ...
3. Mettre à jour un observatoire du foncier
4. Mettre en place des outils de suivi de l'application des valeurs du Parc dans les documents d'urbanisme
5. Expérimenter des politiques publiques à l'échelle du Parc et de ses infra territoires déclinant les outils de planification SCoT et PLUi : mutualisation des PLH intercommunaux, stratégie foncière, végétalisation ou renaturation de certains espaces urbains, re-cohabitation, ...

2.2. | Transition énergétique et mobilité



Quelques chiffres



13 actions accompagnées, dont 7 centrales villageoises et 2 plateformes bois-énergie, et suivi de 26 projets tiers d'énergies renouvelables



Hors production du barrage de Vouglans,

9% d'EnR parmi la consommation finale en 2008 et 8% seulement en 2018



Le Territoire en un coup d'œil

Des potentialités territoriales pour le développement des EnR

Des résultats en termes de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'EnR insuffisants

Des politiques de mobilités dépendantes des Régions sans la présence d'AOM locales disposant de moyens (hormis Pays de Gex)



L'effet Charte 2011-2025

Un positionnement du Parc et du Syndicat mixte à la fois stratégique (Plans, schémas,...) et opérationnel (accompagnement d'actions conduites par les acteurs)

L'impulsion du Parc sur les démarches stratégiques permettant d'impliquer les acteurs locaux

Des actions conduites pouvant servir d'exemples

Plusieurs collectivités ont engagé des actions grâce à l'impulsion des plans et programmes pilotés par le Parc

La capacité du Parc à croiser les enjeux ; ex. EnR / paysage et préservation du patrimoine

La capacité du Parc à conduire des projets en impliquant l'initiative citoyenne et les collectivités ; ex. travaux sur les espaces publics

Un manque de ressources humaines pour poursuivre certaines actions (ex. écoconstruction ou rénovation) mais relayé par des opérateurs externes (opérateurs ANAH ou sur le parc public financés par exemple par le Fonds vert actuellement)



Les leviers et les risques

Une impulsion donnée par l'Etat sur la planification territoriale des EnR (ZAEEnR)

Des pressions grandissantes du changement climatique sur différents attributs du Parc (eau, biodiversité, forêt, tourisme...)

Une structuration et des moyens accordés aux échelons locaux (compétence AOM, Appels à Manifestations d'Intérêt) pour les alternatives à l'autosolisme, ...)

Des freins locaux au développement de certaines EnR

Le développement des EnR qui peut contribuer à fragiliser certains patrimoines (naturel, paysager...)

Une saturation croissante des réseaux routiers

Les recommandations pour 2025 – 2041

1. Prioriser les sujets traités dans cette thématique au regard des enjeux liés au changement climatique
2. Concrétiser la Stratégie 2030 en impliquant les intercommunalités dans des plans d'actions programmés dans le temps
3. Renforcer le pilotage politique coordonné de cette thématique au cœur des enjeux de transition du territoire à l'échelle du Parc
4. Clarifier le positionnement des interventions du Parc au regard des évolutions contextuelles et institutionnelles : ex. coordination à l'échelle du Parc, lien avec les ressources du territoire, les paysages, le patrimoine, ...
5. Permettre la diffusion des bonnes pratiques (consommation, EnR, mobilité, ...) en soutenant les initiatives locales
6. Favoriser l'implication des habitants dans la transition énergétique et les alternatives à la mobilité

2.3. | Filières et produits agricoles



Quelques chiffres

EXPLOITATIONS :

2010-2020 :

-39,1%

d'exploitations

SURFACE AGRICOLE UTILE :

2000-2010 :

+ 0,4%

en surface

AGRICULTURE EN BIO :

Entre 2019 et 2021 :

+7,9%

de surfaces en agriculture bio

QUELQUES RÉALISATIONS ET RÉSULTATS :

Nombre d'exploitants et surface en MAEC ou dispositifs équivalents sur la période des programmes :

115

exploitations pour 4.612 ha (2015 - 2019) en Bourgogne Franche-Comté

28

exploitations pour 2.284 ha (2015 - 2019) en Auvergne Rhône-Alpes

20

exploitations + 1 filière (Bleu de Gex, soit 44 fermes et 4 ateliers de transformation) bénéficiant de la Marque Parc

41 actions du Plan Pastoral Territorial Crêts du Haut Jura



Le Territoire en un coup d'œil

Une filière lait, avec notamment 4 AOP, dynamique avec un bon niveau de rentabilité

Le développement du pastoralisme avec la réouverture de pâturages

La faible diversification à l'amarge mais timide des productions

Le faible développement des circuits courts de commercialisation

Un équilibre difficile à trouver entre pressions économiques et préservation des milieux



L'effet Charte 2011-2025

Des approches pragmatiques de la part des agents du Parc

Des actions emblématiques démontrant leur efficacité et permettant d'élargir progressivement le cercle des « convaincus »

Le rôle d'intégrateur de différents outils et politiques publiques du Parc dans le cadre d'une stratégie visant à la fois la préservation d'une activité importante pour le territoire et la préservation des milieux

La faible présence et le lent développement de l'agriculture biologique en même temps qu'une intervention limitée du Parc sur le sujet

La Marque Valeurs Parc insuffisamment référencée et peu reconnue pour servir de levier

Des approches du Parc nécessitant une forte présence terrain (rôle de médiateur notamment) avec des moyens humains limités



Les leviers et les risques

Une demande croissante de la population pour des produits issus des circuits-courts

Des interactions positives entre les actions et les politiques des partenaires engagés dans la charte

L'intensification de l'activité agricole notamment sur la filière lait

Les changements globaux liés aux effets de l'activité humaine sur l'environnement (changement climatique, effondrement de la biodiversité, croissance démographique, dégradation des sols, usage intensif des ressources hydriques, raréfaction des ressources énergétiques fossiles ou minérales, pollution chimique de l'air et de l'eau)

Les recommandations pour 2025 – 2041

1. Confirmer les postures actuelles du Parc dans ce domaine : médiatrice, intégratrice et pragmatique
2. Augmenter les moyens humains du Parc sur cette thématique afin d'être en cohérence avec le besoin de présence terrain lié aux postures du Parc
3. Accompagner les adaptations, les évolutions et la diversification pour pérenniser une agriculture rémunératrice, pourvoyeuse de biens alimentaires de qualité et locaux et agroécologique
4. Réfléchir à une stratégie territoriale de conversion au bio avec les acteurs concernés

2.4. | Forêt et filières bois



Quelques chiffres

SURFACE FORESTIÈRE :

2010-2020, une diminution de
-0,9 %
des surfaces forestières

61,9 %
du territoire en surface boisée en 2020

QUELQUES RÉALISATIONS ET RÉSULTATS :

Multifonctionnalité :

9 démarches avec objectifs d'intégration de la multifonctionnalité dans la gestion forestière

9 outils de médiation développés

Appui à la filière bois locale :

83 chaufferies bois recourant à l'utilisation du bois issus des circuits courts

24 projets réalisés recourant au bois issu des circuits courts

Prise en compte du changement climatique :

7 projets sur les effets du changement climatique sur les forêts



Le Territoire en un coup d'œil

La forêt représente une part importante du territoire

La multifonctionnalité de la forêt

Biodiversité importante

Composante importante du territoire en termes écologique, économique, social

Nombreux acteurs en présence représentant des fonctions différentes

Propriété forestière morcelée (taille moyenne = 2 à 3 ha en plusieurs parcelles)

Les pressions sur la forêt sont nombreuses et insuffisamment prises en compte de manière globale

Un système d'acteurs complexe aux enjeux très différents : exploitation, conservation, services écosystémiques, régénération, loisirs, ... conduisant à un équilibre précaire de la forêt



L'effet Charte 2011-2025

Des enjeux multiples traités par le Parc au regard de ses différentes fonctions

Un acteur ayant des rôles et des interventions variés : pilotage stratégique, maître d'ouvrage, gestionnaire d'aires protégées, médiateur entre les acteurs des différentes fonctions de la forêt, veille sur la biodiversité

Le territoire

Une propriété forestière morcelée (taille moyenne = 2 à 3 ha en plusieurs parcelles)

Les pressions sur la forêt sont nombreuses et insuffisamment prises en compte de manière globale

Un système d'acteurs complexe aux enjeux très différents : exploitation, conservation, services écosystémiques, régénération, loisirs, ... conduisant à un équilibre précaire de la forêt

Le Parc

Le problème du positionnement du Parc (animateur du système local ou acteur gestionnaire ?)

L'éclatement des rôles et des interventions sur plusieurs thématiques traitées par le Parc

Pas d'agent affecté intégralement à l'animation des actions sur la forêt à l'échelle du Parc

La diversité des missions des agents affectés du Parc ; certaines pouvant être perçues comme contradictoires (pilotage de démarches stratégiques, animation Natura 2000, Grand Tétras, sensibilisation,...),

Le peu de partage d'informations, de co-construction et de co-animation de projets entre acteurs conduisant à des approches n'intégrant pas suffisamment l'ensemble des enjeux et des fonctions de la forêt

Le manque de données et d'un système d'observation partagé à l'échelle du Parc

Le manque de moyens affectés aux actions nécessaires pour prendre en compte les impacts du changement climatique

Des leviers d'actions peu importants pour agir sur le fonctionnement de la filière au niveau local



Les leviers et les risques

Le développement du bio-sourcing

Le manque d'eau produisant de multiples effets

La perte de surfaces boisées

La modification des peuplements (disparition progressive des épicéas et des hêtres)

La forêt plus présente dans certains paysages : végétation de cordons boisés ; enrichissement des Combes Jurassiennes

La diminution du nombre d'acteurs de la filière

Les actions contradictoires entre les acteurs du fait d'un manque de coordination prenant en compte tous les enjeux

Les recommandations pour 2025 – 2041

1. Préciser la stratégie du Parc sur la forêt au regard de ses différentes fonctions et de ses enjeux actuels
2. Faire des impacts du changement climatique un des enjeux majeurs à traiter par la stratégie du Parc et des acteurs de la forêt jurassienne
3. Clarifier le positionnement des interventions du Parc au regard des acteurs en présence et d'une stratégie précisée
4. Accompagner l'ensemble de la filière dans les adaptations, évolutions à mettre en œuvre

2.5. | Milieux naturels et biodiversité



Quelques chiffres

PROTECTION :

21 sites

Natura 2000 représentant 65.000 ha, soit 36% du territoire en site Natura 2000

2 Réserves Naturelles Nationales

2 Réserves Naturelles Régionales

QUELQUES RÉALISATIONS ET RÉSULTATS :

Suivi de l'état de conservation :

131 études réalisées de connaissance de la biodiversité et de son fonctionnement (de 2010 à 2020)

Restauration et maintien des milieux :

16 chantiers de maintien ou de restauration de la fonctionnalité des milieux naturels

71 ha de réouverture de milieux naturels

Accompagnement de projets :

447

portés à connaissance en matière de compatibilité de projets avec la préservation de la biodiversité

100 avis rendus sur des projets



Le Territoire en un coup d'œil

La grande qualité de la nature dite « ordinaire » et de nombreux espaces naturels remarquables permettant la présence de nombreuses espèces protégées



L'effet Charte 2011-2025

L'accompagnement par le Parc des porteurs de projets pour l'intégration de la biodiversité

Une forte reconnaissance du Parc dans l'animation et la gestion de grands programmes (Grand Tétras, Sites Natura 2000, LIFE)

Une large gamme d'interventions et d'outils mobilisables : Accompagnement financier, porter à connaissance, conseil, concertation, réglementaire (rappel à la Loi) en interaction avec la police de l'environnement...

Des effets des actions difficiles à mesurer tant ils sont multifactoriels

Les résultats des actions conduites sur le Grand Tétras n'ont pas été à la hauteur des enjeux ; l'objectif de stabilisation des populations n'ayant pas été atteint.

Peu d'actions sur la trame verte et bleue qui reste un sujet difficile à appréhender sur un territoire encore préservé et peu impacté à l'exception de quelques points noirs, et ce malgré le portage du SCoT du Haut-Jura

Le nombre de projets sur lesquels le Syndicat mixte est sollicité pour avis ou pour un accompagnement est bien en deçà du total des projets sur le territoire et son intervention est souvent tardive

Les limites du rôle du Parc à une fonction de conseil en dehors de la conduite de quelques actions en maîtrise d'ouvrage : Natura 2000, Grand Tétras notamment

Le manque de prise en compte des travaux scientifiques en raison de l'absence de conseil scientifique, du manque de temps lié au nombre limité d'agents et de l'obsolescence rapide de la connaissance au regard de l'évolution rapide du climat



Les leviers et les risques

La reconnaissance en tant qu'aire protégée dans le cadre de la Stratégie Nationale Aire Protégée 2030

Les changements globaux liés aux effets de l'activité humaine sur l'environnement (changement climatique, effondrement de la biodiversité, croissance démographique, dégradation des sols, usage intensif des ressources hydriques, raréfaction des ressources énergétiques fossiles ou minérales, pollution chimique de l'air et de l'eau)

Le développement des espèces exotiques envahissantes

Les ruptures ou dégradations des trames

Les risques de zoonoses

L'intensification de l'agriculture ou de la sylviculture

Le développement de l'activité touristique « 4 saisons »

La réduction des moyens pour agir au-delà des travaux d'études et de l'animation

Le désengagement des partenaires en raison de tensions budgétaires à venir

Les recommandations pour 2025 – 2041

1. Mettre en œuvre les recommandations issues de la stratégie biodiversité établie en 2017 (réseaux et milieux fonctionnels, implication des habitants dans la gestion des espaces et espèces, culture ERC...)
2. Renforcer la connaissance des effets du changement climatiques sur les milieux et la biodiversité afin d'anticiper les actions à conduire
3. Agir en priorité sur les enjeux forts liés au changement climatique, aux espèces menacées, aux pressions anthropiques
4. Renforcer les actions de prévention et d'accompagnement sur les projets à impacts
5. Mettre en place des évaluations expérimentales sur des problématiques fortes (milieux, espèces...)

2.6. | Eau, rivières et milieux humides



Quelques chiffres



QUANTITÉ D'EAU DANS LES COURS D'EAU :

Entre 1980 et 2010 : étages (en particulier ceux de 10 jours consécutifs) sans augmentation significative
Entre 2010 et 2020 : rupture dans ces étages de façon assez globale ; débits moyens majoritairement à la baisse, en particulier en raison de l'augmentation de l'évapotranspiration

QUELQUES RÉALISATIONS ET RÉSULTATS :

Environ **1600 km** de cours d'eau gérés par le Parc dans le cadre de la GEMAPI



Restauration de cours d'eau et zones humides :

Cours d'eau restaurés : **4,6 km**
Zone humides restaurées : **167 ha**

Transparence piscicole et sédimentaire : **75 km**
linéaire supplémentaire



Le Territoire en un coup d'œil

Une grande diversité de milieux

Des milieux humides qui contribuent à atténuer les effets des sécheresses sur les plateaux - Une vulnérabilité des eaux souterraines aux pollutions diffuses et ponctuelles

Des milieux protégés : des réservoirs biologiques à forts enjeux, un lac naturel en Réserve Naturelle Nationale (Lac de Remoray)



L'effet Charte 2011-2025

Des équipes du Syndicat mixte reconnues pour leurs compétences sur la gestion des zones humides et des cours d'eau

Une transversalité renforcée par l'intégration de l'ingénierie Grand Cycle de l'Eau à l'équipe

Une capacité à associer les acteurs et à organiser un dialogue entre eux

Le Parc porte des projets multi-acteurs avec notamment des entreprises

Un territoire karstique qui entraîne une faible disponibilité de l'eau en surface et un réseau hydrographique peu dense

La multiplicité des intervenants sur l'eau tend à réduire la visibilité des politiques menées en la matière et menace la cohérence de celles-ci



Les leviers et les risques

Les responsables locaux ont globalement intégré la nécessité de préserver la ressource en eau et les zones humides et le traduisent dans les documents d'urbanisme ; ex. exclusion stricte de tout projet d'urbanisation en zone humide même si ces zones se situent en cœur de zone urbanisée

De nombreux acteurs présents dont il convient de coordonner les actions, les suivis

Des possibilités de financements sur la biodiversité : Régions, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, commissariat de massif...

Une compétence GEMAPI portée par le Syndicat mixte seulement sur une partie du territoire du Parc

La multiplicité des types d'interventions : accompagnement financier, conseil, concertation, réglementaire (rappel à la loi) en interaction avec la police de l'environnement, ... compliquant la compréhension du rôle du Parc

Une vulnérabilité climatique majeure du territoire : fréquence des sécheresses et canicules, régimes de précipitations moins homogènes, augmentation des périodes d'étages et des températures des hydrosystèmes

La disponibilité de la ressource fluctuante en quantité et qualité et augmentation des conflits d'usages

Malgré des efforts pour améliorer la quantité des masses d'eau, certains symptômes se manifestent sur lesquels il s'agit de veiller : mortalité piscicole, développement algare... sans doute aggravés par le réchauffement climatique

Malgré des opportunités récentes des inquiétudes pour le financement des actions PI par les partenaires persistent à moyen et long terme. Ces actions peuvent générer des coûts supplémentaires supportés par les cotisations

Les recommandations pour 2025 – 2041

1. Définir des orientations stratégiques d'intervention afin de clarifier le rôle du Parc
2. Poursuivre les actions de restauration des milieux aquatiques et humides
3. Prendre mieux en compte la diversité des situations sur le territoire
4. Confirmer les capacités d'expertise et d'intervention sur la thématique alors que la question de l'eau devient un enjeu de plus en plus important pour le territoire
5. Renforcer les actions en matière de prévention qualitative et de sobriété des usages de tous les acteurs du territoire
6. Renforcer la coordination des acteurs et des politiques afin d'améliorer la lisibilité et l'efficience des interventions

2.7. | Innovation sociale et économique



Quelques chiffres



89

bénéficiaires de la marque Valeurs Parc, dont 44 fermes et 5 fromageries de Bleu de Gex, avec augmentation progressive des vues sur le site national www.consommer-parc.fr



5

projets innovants accompagnés par le Parc (tiers-lieux, pépinière d'entreprises, Contrat local de santé et réseau de maisons pluridisciplinaires) au profit de 49 entreprises et 51 professionnels de santé



Le Territoire en un coup d'œil

Un territoire vivant comptant des activités économiques diversifiées

Des actifs locaux, travaillant parfois en Suisse et disposant d'un fort pouvoir d'achat pouvant alimenter de nouvelles filières et de nouveaux services émergents

Des difficultés pour maintenir des activités industrielles

L'inégale répartition et accessibilité des services sur le territoire



L'effet Charte 2011-2025

Des actions conduites de longue date dans différents domaines (souvent via l'objet Pays et/ou des fonds LEADER) permettant d'impulser de nouveaux services ou produits)

Des expériences de collaboration avec des entreprises dans le champ des transitions (ex. industrie, agriculture, écoconstruction, labellisation Marque Valeurs Parc, ...) permises entre autres par l'obtention et la gestion locale des fonds Leader

Des actions assez peu visibles et lisibles

Le manque de notoriété de la Marque Valeurs Parc, encore peu appropriée par l'ensemble des acteurs institutionnels et partenaires ou en raison du manque d'implication des acteurs institutionnels du tourisme (offices de tourisme, comité départemental du tourisme du Jura portant la marque territoriale Jura

Des moyens financiers et humains affectés relativement faibles, justifiés par une montée en puissance des EPCI sur le développement économique et certains services



Les leviers et les risques

Le vaste champ des transitions comme marqueur de l'action du Parc auprès des acteurs économiques

Une certaine capacité du Parc à expérimenter du fait de ses différents objets et de l'expertise de son ingénierie

Un champ de compétences dans les domaines de la thématique restreint par la loi (nécessité d'apporter des compléments, alors même que l'organisation territoriale est différente selon les secteurs du Parc)

Une dépendance accrue de certains secteurs du Parc vis-à-vis de pôles d'emploi et de services extérieurs au territoire

Les recommandations pour 2025 – 2041

1. Confirmer l'innovation comme un principe d'action transversal du Parc
2. Affecter clairement des moyens financiers et humains transversaux sur l'innovation
3. Positionner l'action du Parc dans le domaine économique et social sur les transitions, y compris les transitions justes intégrant la prise en compte des dimensions sociales
4. Mieux connaître l'évolution de la situation économique et sociale du territoire afin de mieux répondre aux enjeux et besoins émergeants
5. Soutenir l'identification de métiers nouveaux, des formations correspondantes et les démarches d'expérimentation sur des métiers liés aux transitions
6. Renforcer la valorisation des savoir-faire, des produits et des services du territoire, notamment par le biais de la Marque mais pas que
7. Mettre en place un outil permanent d'évaluation des effets de la Marque

2.8. | Culture, éducation au territoire



Quelques chiffres

PART DES MOINS DE 15 ANS :

20,6 %
en 2008

19,8 %
en 2018

PATRIMOINE :

20 sites considérés comme éléments du patrimoine archéologique français (Zones de Préemption de Prescription Archéologiques - ZPPA)

Présence de sites répertoriés dans l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG)

QUELQUES RÉALISATIONS ET RÉSULTATS :

Evénements grand public :

46
événements et 8.000 participants

25 appels à projets et 184 projets soutenus

7000 enfants accompagnés

Appels à projets pédagogiques :

704 animations soit 64 animations/an en moyenne

11 389 participants ou personnes touchées



Le Territoire en un coup d'œil

Des offres culturelles, événementielles et associatives de qualité

Un tissu éducatif (Education Nationale, enseignants, structures animatrices et pédagogiques) important qui partage le projet de territoire du Parc du Haut-Jura

L'existence de quelques « tiers lieux » aux fonctions multiples

Une offre culturelle assez inégale sur le territoire et soumise à une forte concurrence du fait de la proximité de Genève ou de Lyon et Besançon

Peu de communautés de communes avec la compétence « culture »

La diversité des acteurs culturels, des attentes et des champs d'intervention rend complexe la coordination et l'élaboration d'un projet culturel à l'échelle du Parc



L'effet Charte 2011-2025

Une grande diversité d'actions d'éducation, culturelles, de communication et événementielles

Le Parc a développé un positionnement original et reconnu sur la thématique « paysages sonores » marqueur culturel du territoire

La Maison du Parc et un atelier pédagogique servent d'appui à une découverte du territoire

Des expériences réussies de nouvelles formes de pédagogie (maraudage)

Des moyens internes mobilisés relativement importants

Les engagements de la charte autour de la thématique culture sont ambitieux au regard des moyens disponibles

Une certaine dispersion des actions dans un cadre manquant de lisibilité

Une visibilité et une lisibilité de la Maison du Parc insuffisante

Une forte dépendance des actions aux financements externes sur projets



Les leviers et les risques

Le développement des offres d'itinérances et de résidences culturelles

Une population mobile du fait de la distinction lieu de résidence / lieu de travail

La « concurrence » des appels à projets venant des acteurs publics auprès des acteurs de l'éducation

Les recommandations pour 2025 – 2041

1. Renforcer les actions du Parc sur l'éducation à l'environnement et au développement durable et démultiplier et renforcer les moyens sur les actions de sensibilisation
2. Mettre en place un Plan Territorial d'Education Culturelle orienté sur la relation à la nature et permettant de toucher des publics de l'ensemble des territoires du Parc
3. Diversifier les publics cibles, y compris en direction des personnes âgées (vieillissement de la population), des nouveaux arrivants, élus délégués...
4. Soutenir les initiatives sociales et/ou associatives s'inscrivant dans l'approche « nature et culture »
5. Soutenir des initiatives de diffusion numérique de la connaissance des enjeux du territoire et des actions mises en place dans le cadre du Parc
6. Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation « chemin faisant » des effets des actions

2.9. | Ecotourisme et activités de plein-air

Quelques chiffres



196

itinéraires
pédestres
ou cyclistes
référencés dans
les applications
Parc (cumulant
annuellement
plus de 8000
visites pour Haut-
Jura rando et
27000 visiteurs
pour Jurassic vélo
tours)



744

journées de
maraudages du
Parc depuis 2015,
ayant permis de
sensibiliser 33704
personnes, et
environ 20 km de
chemins fermés
à la circulation
des véhicules
motorisés
et ayant
bénéficié d'un
accompagnement
du Parc



Le Territoire en un coup d'œil

Un territoire attractif offrant des opportunités d'activités variées

Les filières neige, itinérance, eau, patrimoine, etc. font l'objet d'une reconnaissance à travers les politiques régionales et du massif du Jura

Le territoire s'est engagé dans la voie de la diversification touristique à travers des politiques d'aménagement (sites, équipements culturels) et la promotion des activités de pleine nature

Les initiatives des hébergeurs en faveur des démarches de qualité

Stagnation du nombre de lits touristiques

La fréquentation saisonnière importante et impactante de certains sites

La diversité des situations territoriales au sein du parc induisant des niveaux d'intervention différents

La difficile conciliation des usages et des ressources avec les activités touristiques



L'effet Charte 2011-2025

Le Parc contribue à la structuration des filières et participe à leur promotion à travers la destination « Montagnes du Jura »

L'apport de transversalité dans les compétences du Parc environnement

Les apports du Parc de la stratégie à l'opérationnel

L'existence de la Marque Valeurs parc avec un « stock » de marqués stable

Le soutien ou l'initiative d'actions emblématiques : GTJ, Jurassic Vélo Tours

Les actions de sensibilisation à la conciliation des usages et avec les ressources

Le manque de feuille de route se traduisant par une stratégie de cueillette de projets notamment en raison du nombre d'acteurs en présence dans ce domaine

Un positionnement fréquent du Parc sur l'expérimentation mais difficultés dans la pérennisation (moyens mobilisables, relais de portage,...)

La difficile évaluation des effets des actions de conciliation des usages et avec la préservation des ressources écologiques

Le manque de visibilité de la Marque Valeurs parc



Les leviers et les risques

La proximité de grands bassins de population

L'organisation des offices de tourisme contribue à rationaliser la communication et permet de proposer une offre de produits diversifiée : activités de loisirs, sportives, culturelles, etc.

Le vaste champ des transitions comme source de légitimité du Parc dans le domaine touristique

Les effets du changement climatique (déficit de neige, tension sur la ressource en eau, ...) encore insuffisamment pris en compte par les acteurs du territoire

Une organisation du secteur touristique multi-acteurs rendant peu lisible le rôle des uns et des autres

Les recommandations pour 2025 – 2041

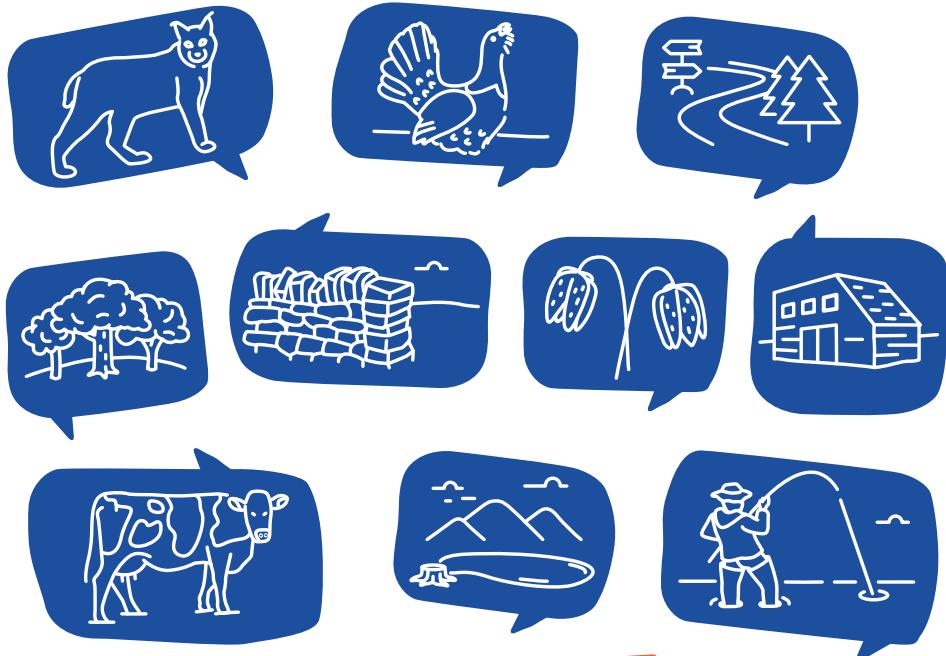
1. Mieux orienter les interventions prioritaires du Parc, sans les spécialiser, autour de l'expérimentation et de l'opérationnel grâce à la mise à disposition de boîtes à outils
2. Faire de la transversalité des compétences du Parc l'atout majeur de son positionnement
3. Faire de la « conciliation » le marqueur des actions du Parc par le développement d'actions pédagogiques, de sensibilisation, ...
4. Mettre en place des opérations expérimentales localisées d'évaluation des effets des actions de conciliation
5. Accompagner la transition des activités touristiques afin qu'elles prennent en compte les facteurs écologiques et sociaux en tant que déterminants de leur viabilité à moyen terme.





Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

Maison du Parc
29 le Village
39 310 Lajoux
03.84.34.12.30
www.parc-haut-jura.fr



Action !

NOUS POUVONS INVENTER
LE PARC DE DEMAIN

